

**Aide au secteur agricole :** favoriser le maintien et la reprise des activités agricoles

#### Bénéficiaires

##### Exploitants agricoles :

- ✓ Accompagner la transmission des exploitations agricoles et l'installation de porteurs de projet
- ✓ Favoriser l'approvisionnement alimentaire local des cantines
- ✓ Participer à une réflexion sur l'amélioration de la restructuration foncière des exploitations agricoles
- ✓ Encourager le développement de la production d'énergie par les exploitations agricoles

**Zone d'activités économique :** favoriser l'implantation d'entreprises dans les zones d'activités

#### Bénéficiaires

##### Entreprises commerciales, artisanales et de services :

- ✓ Viabilisation de zones d'activités et création de conditions d'accueil
- ✓ Promotion des terrains

**Bâtiment AILE :** favoriser l'implantation et le développement d'entreprises

#### Bénéficiaires

##### Entreprises commerciales, artisanales et de services :

- ✓ Location de locaux (bureaux, ateliers) pour une durée maximale de 3 ans
- ✓ Location d'une salle de réunion

**Montée en débit numérique :** favoriser l'accès à la fibre optique

#### Bénéficiaires

##### Entreprises ayant besoin d'un accès à un débit important et stable :

- ✓ Participation au financement des travaux de raccordement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte DORSAL

### Aide aux associations et activités de l'économie sociale et solidaire

Favoriser le maintien et le développement d'activités locales

#### Bénéficiaires

##### Associations liées à l'économie sociale et solidaire :

- ✓ Frais de fonctionnement
- ✓ Subvention de fonctionnement

conception : C&C Pays de Nexon - Monts de Châlus - Images : Freepik



Centre administratif :

28, avenue François Mitterrand  
87230 CHÂLUS  
Tél. 05 55 78 29 29

[directionadjointe@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:directionadjointe@paysdenexon-montsdechalus.fr)

La communauté de communes soutient ses entreprises locales.

Une de nos préoccupations majeures est de maintenir et de dynamiser la vie locale.

L'ambition est de permettre le maintien et le développement des entreprises et de favoriser la création d'emplois afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Ainsi, les élus ont fait le choix volontaire, dans le cadre de la compétence économie, de mettre en place des aides financières directes à l'immobilier des entreprises.

Au-delà de ces aides, par le maillage de nos différents services présents sur les communes nous contribuons à structurer et dynamiser notre territoire en s'appuyant sur les entreprises locales.

Artisans  
Commerçants  
Industriels

Vos projets...  
...nos solutions





# Vous êtes une PME, PMI, un artisan ou un commerçant ?

## Nous pouvons vous soutenir et vous faire bénéficier d'une aide à l'immobilier

sous réserve de l'éligibilité de l'activité



### 2 dispositifs en partenariat Communauté de Communes et Conseil Départemental



### Pour les entreprises industrielles et artisanales de production

#### Votre activité :

- ✓ Entreprises industrielles et artisanales de production, de construction
- ✓ Maître d'ouvrage public (EPCI ou SEM)

#### Aide à l'immobilier d'entreprises

#### Votre projet :

- ✓ Construction, extension et réhabilitation de locaux
- ✓ Acquisition de terrains et bâtiments

#### Subvention de 10 à 30% des dépenses éligibles HT

Dépenses minimum éligibles :  
de 100 000 € à 600 000 € HT  
(suivant la taille de l'entreprise)

### 1 dispositif en partenariat Communauté de Communes et Association Interconsulaire

#### Votre activité :

- ✓ Commerce de détail
- ✓ Services aux particuliers
- ✓ Activités liées à la construction et aux bâtiments
- ✓ Hébergement et restauration
- ✓ Activités artisanales et industrielles non éligibles aux dispositifs précédents

#### Fonds de soutien à l'économie locale

#### Votre projet :

- ✓ Construction, extension et réhabilitation de locaux
- ✓ Acquisition de terrains et bâtiments

#### Subvention de 20% des dépenses éligibles HT

Dépenses minimum éligibles : 5 000 € HT

Maximum : 15 000 € HT

(soit une aide maximale de 3 000 €)

ou

#### Avance remboursable de 20% des dépenses éligibles HT

Dépenses minimum éligibles : 15 001 € HT

Maximum : 50 000 € HT

(soit une avance maximale de 10 000 € ou possibilité  
d'opter pour une subvention maximale de 3 000 €)



### Pour les activités de 1<sup>re</sup> nécessité

sous réserve que celle-ci soit la dernière de cette nature  
dans la commune :

- ✓ Alimentation générale (surface de moins de 300m<sup>2</sup>), boucherie-charcuterie, boulangerie, café-restaurant, tabac-presse, réparation matériel agricole, coiffure et soins de beauté

#### Aide aux activités de 1<sup>re</sup> nécessité

#### Votre projet :

- ✓ Construction, extension et réhabilitation de locaux
- ✓ Acquisition de terrains et bâtiments

#### Subvention de 20% des dépenses éligibles HT

Dépenses minimum éligibles : 15 000 € HT

Maximum : 200 000 € HT

Maintenir les activités artisanales et  
commerciales de première nécessité

Favoriser la création, l'implantation  
d'activités nouvelles. Conforter, le maintien  
et le développement d'entreprises locales

